



NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 18 novembre 2020
(OR. en)

Vidéoconférence des ministres de la défense **20 novembre 2020**

Les ministres de la défense de l'UE tiendront une vidéoconférence, sous la présidence du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep **Borrell**, qui débutera à **10 heures**.

Les ministres de la défense de l'UE recevront des informations du haut représentant sur les **questions d'actualité** et procéderont ensuite à un échange de vues sur les **orientations stratégiques** et la **revue stratégique de la CSP 2020**.

La vidéoconférence des ministres de la défense de l'UE sera précédée d'une vidéoconférence du comité directeur de l'AED au niveau ministériel.

Conférence de presse: +/- 14 heures dans un format virtuel

[Page consacrée à la vidéoconférence des ministres de la défense](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo de l'événement, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse du Conseil.

Questions d'actualité

Le haut représentant évoquera l'évolution de la situation en **Libye** et en ce qui concerne l'**opération IRINI**, en particulier dans le contexte du cessez-le-feu signé le 23 octobre 2020 à Genève sous les auspices des Nations unies.

Le haut représentant évoquera également la **situation au Mali** et la reprise des activités civiles et militaires de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) sur le terrain.

Le haut représentant devrait également faire le point sur la situation actuelle de la **capacité militaire de planification et de conduite** (MPCC) et sur le réexamen auquel il est prévu de la soumettre. La MPCC est à présent le quartier général des missions de formation de l'UE (EUTM) au Mali, en Somalie et en République centrafricaine.

Le haut représentant communiquera également des informations sur l'état d'avancement des travaux concernant la **facilité européenne pour la paix**. Lors de la réunion extraordinaire du Conseil européen de juillet 2020, les dirigeants de l'UE ont décidé que le plafond financier de la facilité pour la période 2021-2027 serait de cinq milliards d'euros, afin de permettre le financement des actions opérationnelles relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense.

- [Déclaration du haut représentant, au nom de l'UE, sur l'annonce d'un accord de cessez-le-feu en Libye, 25 octobre 2020](#)
- [Opération IRINI](#) (site web)
- [EUTM Mali, EUCAP Sahel Mali, Délégation de l'UE au Mali](#)
- [Capacité militaire de planification et de conduite](#) (MPCC)
- [Facilité européenne pour la paix](#) (fiche d'information)

Orientations stratégiques: de l'analyse de la menace aux orientations

Les ministres de la défense débattront des orientations stratégiques, dans le prolongement des premiers échanges de vues qu'ils ont eus lors de leurs réunions informelles du 3 mars 2020 à Zagreb et du 6 août 2020 à Berlin.

Les orientations stratégiques visent à donner à l'UE une **direction stratégique commune en matière de sécurité et de défense** et devraient renforcer la mise en œuvre du niveau d'ambition de l'Union dans ce domaine.

Dans un premier temps, la toute première **analyse de la menace** au niveau de l'UE a été conduite et achevée début novembre. L'exercice a été mené par la capacité unique d'analyse du renseignement, qui regroupe le Centre de situation et du renseignement de l'UE (INTCEN) et la direction "Renseignement" de l'État-major de l'UE. Il s'est appuyé sur les contributions fournies par les services de renseignement civils et militaires des États membres de l'UE. L'analyse de la menace aide à forger une compréhension commune et contribue ainsi à une **culture européenne commune en matière de sécurité et de défense**.

Les ministres de la défense de l'UE débattront de l'**évolution de la situation en matière de sécurité** et de l'impact sur l'Europe, ainsi que de la nécessité éventuelle de **renforcer les politiques et instruments existants** et, éventuellement, d'en **mettre en place de nouveaux**. Il pourrait s'agir notamment d'une évaluation de la manière dont la demande en matière de missions et d'opérations PSDC pourrait évoluer, de la manière dont l'UE pourrait mieux identifier les menaces, y compris les cybermenaces et les menaces hybrides, les prévenir et y répondre, de la manière dont les besoins et exigences qui sont à l'origine du développement des capacités civiles et militaires pourraient être affectés, et des domaines dans lesquels l'UE devrait rechercher une coopération plus étroite avec d'autres organisations internationales, des organismes régionaux et des pays tiers.

Il est prévu de poursuivre les travaux sur les orientations stratégiques en collaboration avec les États membres tout au long de l'année 2021. Eu égard aux sujets de préoccupation susmentionnés, les travaux devraient s'articuler autour de quatre pôles principaux: gestion des crises, résilience, développement des capacités et partenariats.

L'adoption des orientations stratégiques par le Conseil est prévue au cours du premier semestre de 2022.

Revue stratégique de la CSP

Les ministres de la défense débattront également de la coopération structurée permanente (CSP) et communiqueront leurs points de vue et orientations sur la prochaine phase (2021-2025).

Avant la vidéoconférence des ministres de la défense, le Conseil devrait **approuver, par procédure écrite, des conclusions sur la revue stratégique de la CSP 2020**.

La revue stratégique souligne que, dans le cadre institutionnel et juridique de la CSP, les États membres participants œuvrent à la réalisation des **20 engagements plus contraignants** qu'ils ont pris les uns à l'égard des autres, notamment en faisant preuve d'une tendance positive en ce qui concerne les dépenses de défense. Sur les **47 projets collaboratifs** qui ont été lancés, 12 ont déjà produit des résultats concrets ou atteint leur capacité opérationnelle initiale. En tout, 26 projets CSP devraient produire des résultats concrets ou atteindre une pleine capacité opérationnelle avant la fin de 2025.

Le Conseil devrait souligner qu'il est nécessaire de réaliser les engagements plus contraignants d'ici 2025 et convenir qu'il importe d'**obtenir des résultats concrets et tangibles** d'ici la fin de la prochaine phase de la CSP en ce qui concerne l'objectif général, les objectifs stratégiques, les incitations et les projets.

Le Conseil devrait également réaffirmer des objectifs clés, tels que ceux liés aux investissements dans le domaine de la défense et à l'utilisation plus systématique des outils de défense de l'UE dans les processus de planification nationaux, ainsi que la nécessité de renforcer l'efficacité opérationnelle de l'UE et de développer les capacités nécessaires. Il soulignera également qu'il importe de donner davantage de visibilité à la CSP au niveau politique et d'accroître le degré de transparence entre les États membres en ce qui concerne la manière dont ils honorent leurs engagements, notamment dans le domaine opérationnel.

Le Conseil devrait en outre mettre en exergue le rôle important joué par les **instruments financiers** dans l'octroi de financements de l'UE en faveur de projets CSP ainsi que celui des mécanismes de coordination d'appui - comme l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) - qui, ensemble, favorisent une utilisation plus efficiente et plus efficace des ressources lors du développement des capacités de défense de l'UE.

Lancée en décembre 2017, la coopération structurée permanente (CSP) représente un changement radical dans la coopération en matière de défense au sein de l'Union européenne. La CSP est un cadre qui permet aux États membres qui le souhaitent et qui le peuvent de développer conjointement des capacités de défense, d'investir dans des projets communs et de renforcer l'état de préparation opérationnelle et la contribution de leurs forces armées.

À ce jour, 25 États membres de l'UE ont pris des engagements contraignants qui constituent la base de la CSP. Il y a actuellement 47 projets collaboratifs dans divers domaines, tels que les centres de formation, les systèmes de formations terrestres, les systèmes maritimes et aériens, la cybersécurité et les capacités de services conjoints multiples ou de projets spatiaux.

Les 25 États membres participant à la CSP sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le 5 novembre 2020, le Conseil a adopté une décision fixant les conditions générales selon lesquelles des pays non membres de l'UE pourraient être invités, à titre exceptionnel, à participer à des projets CSP donnés.

- [Fiche d'information sur la CSP](#)
- [Site web de la CSP](#)
- [Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense](#) (page thématique)

Autres questions

Avant le Conseil

Réunion du comité directeur de l'AED

Les ministres de la défense se réuniront dans le cadre du comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), sous la présidence de M. Josep Borrell en sa qualité de chef de l'Agence.

Les ministres examineront le rapport final présenté par l'Agence sur les résultats du premier examen annuel coordonné en matière de défense (EACD). Le rapport dresse, pour la première fois, un tableau complet de la situation en matière de capacités au niveau européen (sur la base des programmes nationaux de planification et de dépenses en matière de défense des États membres) et recense les possibilités de coopération pour des projets communs dans les domaines de la recherche et du développement des capacités. Figurant parmi les nouvelles initiatives de l'UE en matière de défense lancées en 2017, l'EACD est conçu pour ouvrir la voie à de nouveaux programmes collaboratifs et amener, au fil du temps, à davantage de synergies et à une plus grande cohérence entre la planification, les dépenses et le développement des capacités des États membres dans le domaine de la défense, et cela grâce à la coopération.

Les ministres devraient également approuver le budget général de l'Agence pour 2021, prenant en compte les exigences élevées auxquelles l'Agence est soumise de manière continue pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre des initiatives de l'UE dans le domaine de la défense, telles que l'EACD, la coopération structurée permanente (CSP) et le Fonds européen de la défense (FED).

Les ministres approuveront également le cadre de planification triennal de l'AED pour 2021-2023, qui donne un aperçu de la nature, de la portée et des effets escomptés des activités de l'Agence à l'appui des objectifs stratégiques généraux, et de la valeur ajoutée générée pour les États membres.

L'AED est une agence intergouvernementale qui relève de l'autorité du Conseil de l'UE, auquel elle rend compte et dont elle reçoit des orientations.

[Agence européenne de défense](#)
